



Nendaz Panorama

N° 135 — décembre 2022

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE

L'Assemblée bourgeoisiale de Nendaz est convoquée le jeudi 15 décembre 2022 à 19 h 45 à la salle de gym du CO à Basse-Nendaz.

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE

L'Assemblée primaire de Nendaz est convoquée le jeudi 15 décembre 2022 à 20 h à la salle de gym du CO à Basse-Nendaz.

02

Le dossier
Budgets 2023
et assemblée primaire

25

L'interview
Être apprentis
à la Commune

27

La Municipalité
Les décisions
du Conseil communal

30

L'agenda
Décembre - Avril

Le budget 2023

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE

L'Assemblée bourgeoisiale de Nendaz est convoquée le jeudi 15 décembre 2022 à 19h 45 à la salle de gym du cycle d'orientation à Basse-Nendaz.

L'ordre du jour est le suivant :

1

Approbation du protocole de la séance du 23 juin 2022

2

Présentation du budget 2023 et du plan financier 2023-2026 de la Bourgeoisie

3

Approbation du budget 2023 de la Bourgeoisie

4

Demande d'agrégation à la bourgeoisie de Nendaz par Madame et Monsieur Françoise et Jean-Pierre Allemann

5

Divers

Conformément aux dispositions légales, le protocole de la séance du 23 juin 2022, le budget 2023 de la Bourgeoisie, le plan financier 2023-2026 et la demande d'agrégation des époux Allemann peuvent être consultés dans leur intégralité par les bourgeois dès ce jour et jusqu'à celui de l'Assemblée au secrétariat communal, à Basse-Nendaz, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h à 12h ainsi que les mercredis de 14h à 17h. Les éléments budgétaires sont par ailleurs publiés dans leur intégralité sur le site internet de la Commune : www.nendaz.org/budget2023. La version papier complète du budget peut être obtenue soit au secrétariat communal soit par voie postale. Il suffit simplement d'en demander préalablement un exemplaire par téléphone au 027 289 56 22.

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE

L'Assemblée primaire de Nendaz est convoquée le jeudi 15 décembre 2022 à 20h à la salle de gym du cycle d'orientation à Basse-Nendaz.

L'ordre du jour est le suivant :

1

Approbation du protocole de la séance du 23 juin 2022

2

Présentation du budget 2023, du plan financier 2023-2026 et des décisions fiscales de la Municipalité

3

Approbation du budget 2023 de la Municipalité

4

Informations du Conseil communal

5

Divers

Conformément aux dispositions légales, le protocole de la séance du 23 juin 2022, le budget 2023 de la Municipalité et le plan financier 2023-2026 peuvent être consultés dans leur intégralité par les citoyens dès ce jour et jusqu'à celui de l'Assemblée au secrétariat communal, à Basse-Nendaz, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h à 12h ainsi que les mercredis de 14h à 17h. Ils sont par ailleurs publiés dans leur intégralité sur le site internet de la Commune : www.nendaz.org/budget2023. La version papier complète du budget peut être obtenue soit au secrétariat communal soit par voie postale. Il suffit simplement d'en demander préalablement un exemplaire par téléphone au 027 289 56 22.

L'Administration communale

Protocole de l'Assemblée bourgeoisiale du 23 juin 2022

Il est 19 h 45 lorsque le Président Frédéric Fragnière ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux 22 bourgeois et bourgeois présents.

Le Président salue la présence de M. Stéphane Germanier qui représente l'organe de révision des comptes bourgeoisiaux 2021 à savoir la fiduciaire des Alpes SA.

L'Assemblée bourgeoisiale a été convoquée par affichage aux piliers publics et par publication sur le site internet de la Commune. Son ordre du jour retient les points suivants :

- 1 Approbation du protocole de la séance du 16 décembre 2021
- 2 Comptes 2021 de la Bourgeoisie
- 3 Rapport de l'organe de révision
- 4 Approbation des comptes 2021 de la Bourgeoisie
- 5 Divers

L'ordre du jour ne suscite aucune remarque ; le Président le considère donc comme approuvé. Il déclare l'Assemblée ouverte et légalement convoquée.

POINT 1 — APPROBATION DU PROTOCOLE DE LA SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

Le protocole de la séance du 16 décembre 2021 a été distribué à tous les ménages de la Commune avec le Nendaz Panorama N° 133 de juin 2022. La lecture n'est pas demandée, le protocole de la dernière séance est approuvé.

POINT 2 — COMPTES 2021 DE LA BOURGEOISIE

Les comptes 2021 de la Bourgeoisie ont été imprimés et une version résumée distribuée à tous les ménages de la Commune. Le Président Frédéric Fragnière informe que les comptes en question ont été examinés et approuvés par le Conseil bourgeoisial lors de sa séance le 18 mai 2022.

Le Président présente et commente les principales caractéristiques des comptes 2021 de la Bourgeoisie qui se résument comme suit :

APERÇU DU COMPTE ADMINISTRATIF

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Résultat avant amortissements comptables		Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021
Charges financières	- CHF	867 981.75	825 950.00	900 274.17
Revenus financiers	+ CHF	928 148.75	870 100.00	959 401.77
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	60 167.00	44 150.00	59 127.60

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	60 167.00	44 150.00	59 127.60
Amortissements ordinaires	- CHF	35 928.00	35 500.00	32 335.20
Amortissements complémentaires	- CHF	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	- CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-	-
Excédent de revenus	= CHF	24 239.00	8 650.00	26 792.40

Compte des investissements

Dépenses	+ CHF	-	67 500.00	-
Recettes	- CHF	-	45 000.00	-
Investissements nets	= CHF	-	22 500.00	-
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-

Financement

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	60 167.00	44 150.00	59 127.60
Investissements nets	- CHF	-	22 500.00	-
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	-	-
Excédent de financement	= CHF	60 167.00	21 650.00	59 127.60

Au terme de la présentation, aucune question n'est formulée. Le Président donne la parole à M. Stéphane Germanier représentant l'organe de révision.

POINT 3 — RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Monsieur Stéphane Germanier procède à la lecture des conclusions du rapport de contrôle simplifié du 29 avril 2022, rédigées comme suit :

« Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFFCo) et aux règlements y relatifs.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 72 et 73 de l'OGFFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance. ».

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que :

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFFCo;
- l'endettement net de la Bourgeoisie est nul (fortune en votre faveur) et que par rapport à l'année précédente l'évolution est positive;
- l'équilibre financier à terme paraît assuré;
- selon notre appréciation, la Bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements;
- l'entretien final avec le Conseil bourgeoisial a eu lieu.

M. Germanier recommande d'approuver les comptes annuels 2021 de la Bourgeoisie présentant un excédent de revenus de 26 972.40 francs et une fortune de 1 423 760.81 francs.

Le rapport de l'organe de contrôle n'appelle aucune question, les comptes 2021 de la Bourgeoisie peuvent être soumis au vote.

POINT 4 — APPROBATION DES COMPTES 2021 DE LA BOURGEOISIE

Le Président Frédéric Fragnière soumet au vote des bourgeois et bourgeoises l'approbation des comptes 2021 de la Bourgeoisie. Ces derniers sont acceptés à l'unanimité des bourgeois et bourgeoises présents.

POINT 5 — DIVERS

Aucune question n'émane des bourgeois et bourgeoises présents dans l'Assemblée.

Le Président Frédéric Fragnière profite de l'occasion qui lui est donnée afin de renseigner l'Assemblée bourgeoise sur les projets en cours et traités par la commission « Bourgeoisie, forêts et agriculture ». Il cite l'avancement du projet de construction d'une halle au centre forestier « Ecoforêt » ainsi que le début des travaux de mensuration fédérale du lot 11 relatif à la zone alpestre.

La parole n'est plus demandée, la séance est levée à 19 h 55.

LE PRÉSIDENT Frédéric Fragnière
LE SECRÉTAIRE Philippe Charbonnet

Le budget 2023 de la Bourgeoisie

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 7 al. 1 de la loi sur les communes du 5 février 2004, le Conseil communal a l'honneur de soumettre à votre approbation le budget 2023 de la Bourgeoisie de Nendaz. Ce budget a été adopté par le Conseil communal et bourgeoisial lors de la séance du 9 novembre 2022.

Le budget 2023 se conforme au modèle comptable harmonisé de deuxième génération (MCH2) qui est entré en vigueur, pour toutes les communes valaisannes, lors de la présentation du budget 2022. Le modèle comptable harmonisé de première génération (MCH1) a été révisé en tenant compte des normes comptables internationales du secteur public ainsi que du nouveau modèle comptable de la Confédération. Le MCH2 fournit les bases de présentation des états financiers des cantons et des communes pour permettre l'harmonisation complète de la présentation des comptes publics. Cette harmonisation était nécessaire en matière de coordination des politiques budgétaires (canton/communes), d'établissement de la péréquation financière (données comparables), de transparence et de statistique financière. Pour y parvenir, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances ont édicté 21 recommandations, lesquelles servent de cadre pour les finances publiques.

RÉSUMÉ

Le compte de résultats présente un total de charges de 806 750 francs, un total de revenus de 841 600 francs et dégage une marge d'autofinancement de 34 850 francs. À la suite de l'enregistrement de 25 000 francs d'amortissements, le budget 2023 clôture avec un excédent de revenus de 9 850 francs.

Sur le plan des revenus, une part importante des ressources émane des subventions cantonales à l'exploitation. De ce fait, un montant de 465 000 francs est inscrit au budget 2023 et est identique à celui figurant au budget de l'année précédente. Concernant la vente de bois, les revenus de la vente ont été budgétisés à 260 000 francs (-25 000 francs par rapport au budget 2022).

La contribution communale est, elle, maintenue à 65 000 francs pour 2023 afin de soutenir les tâches de la Bourgeoisie.

En comparaison avec les comptes 2021, le budget d'exploitation fait ressortir une variation des charges, avant amortissements, de -10.38% symétrique à la réduction des revenus de 12.27%. Les nouvelles normes du MCH2 en termes d'amortissement influencent également positivement de 7 335.20 francs le budget 2023.

Le compte d'investissement enregistre 60 000 francs de dépenses pour 60 000 francs de recettes, ce qui correspond à un budget d'investissement totalement équilibré. Dans le détail des investissements, il s'agit de la réfection de la route forestière Bourlà pour 60 000 francs. Ce type d'investissement est projeté en accord avec les autorités cantonales sur plusieurs années.

À noter que le budget 2022 prévoyait 150 000 francs de dépenses en relation avec la finalisation de la route de desserte forestière Bandé 3. En comparaison, aucun investissement n'a été réalisé en 2021 en relation également avec la situation pandémique. Le budget 2023 laisse apparaître un excédent de financement de 34 850 francs.

Sur le plan des engagements financiers, l'évolution suivante est prévue :

ENGAGEMENTS FINANCIERS

RÉSULTAT

Prévision du compte des investissements	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023
Total des dépenses	-	170 000	60 000
Total des recettes	-	115 000	60 000
Investissements nets	0	55 000	0

Financement des investissements

Report des investissements nets	-	55 000	-
Marge d'autofinancement	59 128	51 850	34 850
Excédent (+) découvert (-) de financement	59 128	-3 150	34 850

Modification de la fortune/découvert

Excédent revenus (+) charges (-)	26 792	23 850	9 850
Excédent /Découvert du bilan	1 423 761	1 447 611	1 457 461

Modification des engagements

Variation capitaux de tiers	-59 128	3 150	-34 850
Capitaux de tiers	660 107	663 257	628 407

La fortune de 1 423 760.81 francs au 31.12.2021 devrait, quant à elle, atteindre 1 457 461 francs à fin 2023.

Au vu des explications données dans cette édition du Nendaz Panorama et du dossier complet à consulter sur le site www.nendaz.org/budget2023 ou à obtenir auprès du secrétariat communal, l'Exécutif communal et bourgeoisial vous propose d'approuver le budget 2023 de la Bourgeoisie.

CONSEIL COMMUNAL ET BOURGEOISIAL

LE PRÉSIDENT

Frédéric Fragnière

LE SECRÉTAIRE

Philippe Charbonnet

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET INVESTISSEMENTS

COMPTE DE RÉSULTATS

Résultat avant amortissements comptables		Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023
Charges financières	- CHF	900 274.17	828 250.00	806 750.00
Revenus financiers	+ CHF	959 401.77	880 100.00	841 600.00
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	59 127.60	51 850.00	34 850.00

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	59 127.60	51 850.00	34 850.00
Amortissements planifiés	- CHF	32 335.20	28 000.00	25 000.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-	-
Excédent de revenus	= CHF	26 792.40	23 850.00	9 850.00

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Dépenses	+ CHF	-	170 000.00	60 000.00
Recettes	- CHF	-	115 000.00	60 000.00
Investissements nets	= CHF	-	55 000.00	-
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-

FINANCEMENT

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	59 127.60	51 850.00	34 850.00
Investissements nets	- CHF	-	55 000.00	-
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	3 150.00	-
Excédent de financement	= CHF	59 127.60	-	34 850.00

APERÇU RÉSULTATS ÉCHELONNÉS

COMPTE DE RÉSULTATS ÉCHELONNÉ

Charges d'exploitation		Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023
30 Charges de personnel	CHF	8 008.42	3 000.00	3 000.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	884 973.25	808 250.00	786 750.00
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF	32 335.20	28 000.00	25 000.00
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	-	-	-
36 Charges de transferts	CHF	7 292.50	17 000.00	17 000.00
37 Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
Total des charges d'exploitation	CHF	932 609.37	856 250.00	831 750.00
Revenus d'exploitation				
40 Revenus fiscaux	CHF	-	-	-
41 Patentes et concessions	CHF	-	-	-
42 Taxes	CHF	309 891.37	302 500.00	262 500.00
43 Revenus divers	CHF	-	-	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	-	-	-
46 Revenus de transferts	CHF	649 510.40	530 000.00	530 000.00
47 Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
Total des revenus d'exploitation	CHF	959 401.77	832 500.00	792 500.00
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation	CHF	26 792.40	-23 750.00	-39 250.00
34 Charges financières	CHF	-	-	-
44 Revenus financiers	CHF	-	47 600.00	49 100.00
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	CHF	-	47 600.00	49 100.00
O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)	CHF	26 792.40	23 850.00	9 850.00
38 Charges extraordinaires	CHF	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	CHF	-	-	-
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	CHF	26 792.40	23 850.00	9 850.00

COMPTES DE RÉSULTATS SELON LES NATURES

CHARGES

		milliers	0	100	200	300	400	500	600	700	800	900
30 Charges de personnel	0.4%	3 000										
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	94.6%	786 750										
33 Amortissements du patrimoine administratif	3.0%	25 000										
34 Charges financières	0.0%	0										
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0.0%	0										
36 Charges de transferts	2.0%	17 000										
37 Subventions redistribuées	0.0%	0										
38 Charges extraordinaires	0.0%	0										
39 Imputations internes	0.0%	0										
Total		831 750										

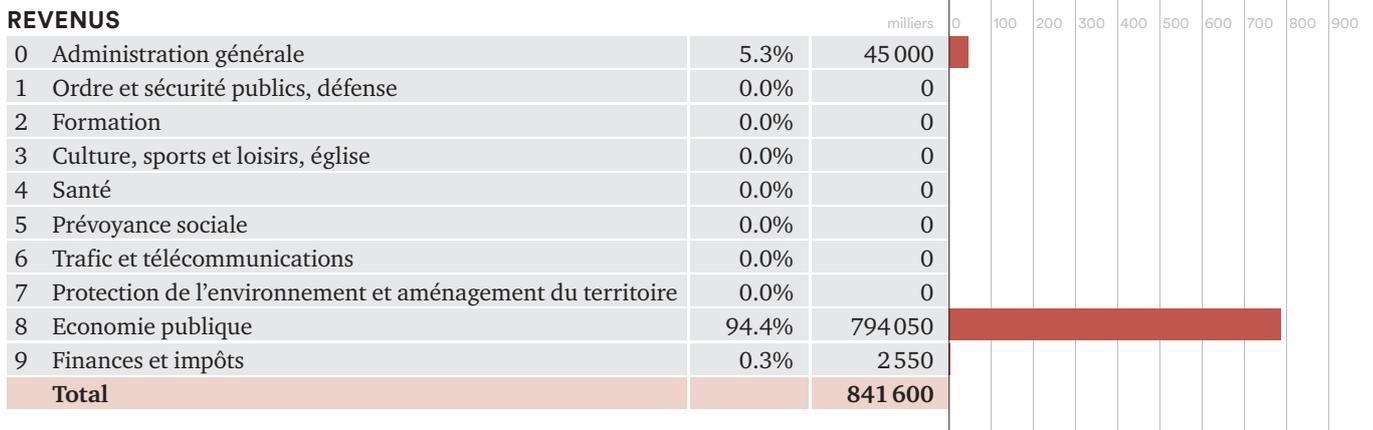
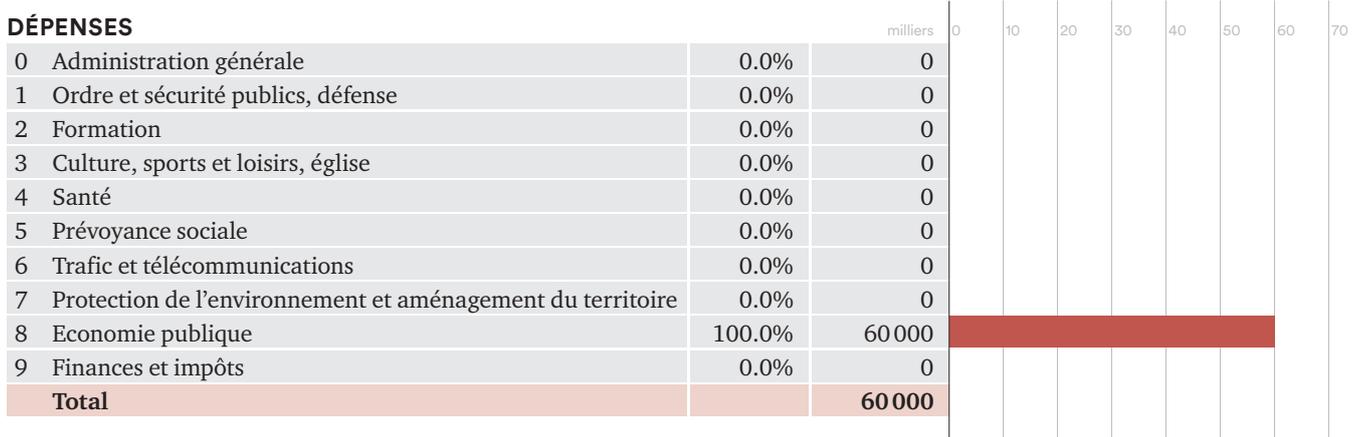
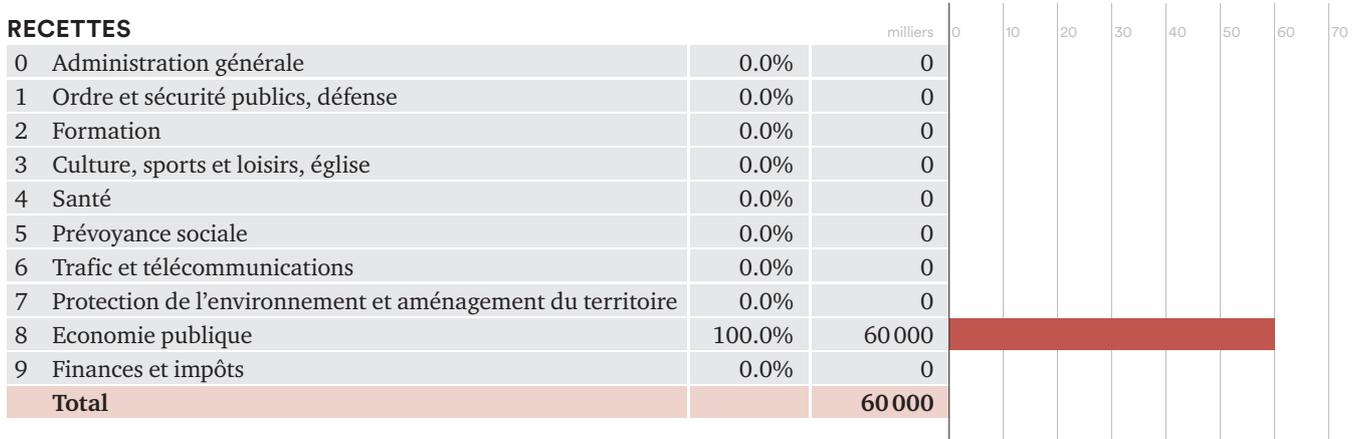
REVENUS

		milliers	0	100	200	300	400	500	600
40 Revenus fiscaux	0.0%	0							
41 Patentes et concessions	0.0%	0							
42 Taxes	31.2%	262 500							
43 Revenus divers	0.0%	0							
44 Revenus financiers	5.8%	49 100							
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.0%	0							
46 Revenus de transferts	63.0%	530 000							
47 Subventions à redistribuer	0.0%	0							
48 Revenus extraordinaires	0.0%	0							
49 Imputations internes	0.0%	0							
Total		841 600							

COMPTES DE RÉSULTATS SELON LES TÂCHES

CHARGES

		milliers	0	100	200	300	400	500	600	700	800	900
0 Administration générale	7.2%	59 750										
1 Ordre et sécurité publics, défense	0.0%	0										
2 Formation	0.0%	0										
3 Culture, sports et loisirs, église	0.0%	0										
4 Santé	0.0%	0										
5 Prévoyance sociale	0.0%	0										
6 Trafic et télécommunications	0.0%	0										
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	0.0%	0										
8 Economie publique	92.8%	772 000										
9 Finances et impôts	0.0%	0										
Total		831 750										

REVENUS**COMPTES D'INVESTISSEMENTS SELON LES TÂCHES****DÉPENSES****RECETTES**

PLAN FINANCIER**RÉSULTAT****Prévisions compte de résultats**

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan financier 2024	Plan financier 2025	Plan financier 2026
Total des charges financières	900 274	828 250	806 750	809 000	813 500	814 500
Total des revenus financiers	959 402	880 100	841 600	846 000	849 000	852 000
Marge d'autofinancement	59 128	51 850	34 850	37 000	35 500	37 500
Amortissements planifiés	32 335	28 000	25 000	26 000	26 500	27 500
Attributions aux fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	-	-	-	-	-
Attributions au capital propre	-	-	-	-	-	-
Réévaluations PA	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	26 792	23 850	9 850	11 000	9 000	10 000

Prévision du compte des investissements

Total des dépenses	-	170 000	60 000	68 000	69 000	72 000
Total des recettes	-	115 000	60 000	64 000	65 000	66 000
Investissements nets	0	55 000	0	4 000	4 000	6 000

Financement des investissements

Report des investissements nets	-	55 000	-	4 000	4 000	6 000
Marge d'autofinancement	59 128	51 850	34 850	37 000	35 500	37 500
Excédent (+) découvert (-) de financement	59 128	-3 150	34 850	33 000	31 500	31 500

Modification de la fortune/découvert

Excédent revenus (+) charges (-)	26 792	23 850	9 850	11 000	9 000	10 000
Excédent /Découvert du bilan	1 423 761	1 447 611	1 457 461	1 468 461	1 477 461	1 487 461

Modification des engagements

Variation capitaux de tiers	-59 128	3 150	-34 850	-33 000	-31 500	-31 500
Capitaux de tiers	660 107	663 257	628 407	595 407	563 907	532 407

Protocole de l'Assemblée primaire du 23 juin 2022

Il est 20h lorsque le Président Frédéric Fragnière ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens présents.

Le Président salue la présence de M. Stéphane Germanier qui représente l'organe de révision des comptes communaux 2021 à savoir la fiduciaire des Alpes SA.

L'Assemblée primaire a été convoquée par affichage aux piliers publics et par publication sur le site internet de la Commune. Son ordre du jour retient les points suivants :

1. Approbation du protocole de la séance du 16 décembre 2021
2. Comptes 2021 de la Municipalité
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes 2021 de la Municipalité
5. Divers

L'ordre du jour ne suscite aucune remarque, le Président le considère donc comme approuvé. Il déclare l'Assemblée ouverte et légalement convoquée.

POINT 1: APPROBATION DU PROTOCOLE DE LA SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

Le protocole de la séance du 16 décembre 2021 a été distribué à tous les ménages de la Commune avec le Nendaz Panorama N° 133 de juin 2022. La lecture n'est pas demandée, le protocole de la dernière séance est approuvé.

POINT 2: COMPTES 2021 DE LA MUNICIPALITÉ

Les comptes 2021 de la Municipalité ont été imprimés et une version résumée distribuée à tous les ménages de la Commune. Les comptes 2021 ont été présentés, analysés et approuvés par le Conseil communal lors de la séance du 18 mai 2022.

Le Président Frédéric Fragnière commente les principales caractéristiques des comptes 2021 de la Municipalité. Ces derniers bouclent avec une marge d'autofinancement de 11 245 170.81 francs et un excédent de revenus de 1 440 056.34 francs. La fortune nette passe de 37 371 464.80 francs à 38 811 521.14 francs à fin 2021. Les investissements nets s'élèvent à 9 805 302.83 francs autofinancés à hauteur de 114,7%. Les comptes 2021 de la municipalité se résument comme suit :

APERÇU DU COMPTE ADMINISTRATIF

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Résultat avant amortissements comptables

		Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021
Charges financières	- CHF	37 070 713.15	36 768 100.00	39 154 314.77
Revenus financiers	+ CHF	45 919 620.47	44 765 800.00	50 399 485.58
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	8 848 907.32	7 997 700.00	11 245 170.81

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	8 848 907.32	7 997 700.00	11 245 170.81
Amortissements ordinaires	- CHF	7 508 576.19	7 704 600.00	7 805 114.47
Amortissements complémentaires	- CHF	-	-	2 000 000.00
Amortissement du découvert au bilan	- CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-	-
Excédent de revenus	= CHF	1 340 331.13	293 100.00	1 440 056.34

Compte des investissements

Dépenses	+ CHF	8 265 749.34	9 729 700.00	11 070 756.5
Recettes	- CHF	2 093 284.10	1 732 000.00	1 265 453.74
Investissements nets	= CHF	6 172 465.24	7 997 700.00	9 805 302.83
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-

Financement

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	8 848 907.32	7 997 700.00	11 245 170.81
Investissements nets	- CHF	6 172 465.24	7 997 700.00	9 805 302.83
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	-	-
Excédent de financement	= CHF	2 676 442.08	-	1 439 867.98

Le Président revient sur l'excellente marge d'autofinancement et le bon résultat final de l'exercice 2021. Dans ce contexte, la Municipalité a pu maintenir un haut niveau d'investissement et de surcroît, elle a également pu procéder à des amortissements complémentaires de 2 000 000 de francs sur les postes suivants :

- École de la Biolette	200 000.-
- CO de Basse-Nendaz	500 000.-
- Informatique des écoles	500 000.-
- Route de Nendaz Station	400 000.-
- Route et aménagement des Écluses	400 000.-
Total	2 000 000.-

Le Président mentionne que cette stratégie d'amortissements a été décidée dans une logique de prudence à la sortie de la pandémie et dans le but de préparer la capacité communale à affronter un nouveau cycle d'investissements importants.

Le Président renseigne sur l'augmentation globale des charges et revenus en relation avec les comptes 2020. Il commente largement les principaux investissements qui ont été réalisés en 2021.

Avant de conclure, le Président commente les éléments qui constituent le bilan avec une fortune au 31.12.2021 de 38 811 521.14 francs. Il relève que, sur les 25 points maximaux donnés par les cinq indicateurs financiers partagés par toutes les communes valaisannes, celle de Nendaz en obtient 25. La situation peut donc être qualifiée de très bonne. Il relève la diminution de 11.7% de l'endettement net par habitant qui s'inscrit à 2526 francs au 31.12.2021 (sous les normes MCH 1). Il souligne que la planification financière 2021-2024 prévoit la réalisation d'importants investissements qui nécessiteront un suivi très strict des dépenses de fonctionnement afin de dégager les marges d'autofinancement qui permettront de conserver un niveau d'endettement correct.

Au terme de la présentation, aucune question n'est formulée en lien immédiat avec les comptes.

Un citoyen interroge néanmoins les autorités sur la politique communale relative aux personnes qui bénéficient de l'aide sociale. Le Président répond séance tenante à cette personne. Il transmet les éléments essentiels relatifs à l'organisation du service officiel de la curatelle au niveau de la Commune de Nendaz.

Le Président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée, il donne la parole à M. Stéphane Germanier représentant l'organe de révision.

POINT 3 : RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Monsieur Stéphane Germanier procède à la lecture des conclusions du rapport de contrôle du 12 mai 2022, rédigées comme suit :

«selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFFCo) et aux règlements y relatifs.»

«nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 72 et 73 de l'OGFFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance».

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que :

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFFCo ;
- l'endettement net de la Commune est considéré comme mesuré et que durant l'exercice, il a diminué par rapport à l'année précédente ;
- l'équilibre financier à terme paraît assuré ;
- selon notre appréciation, la Bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements ;
- l'entretien final avec le Conseil communal a eu lieu.

Au terme de sa présentation, M. Germanier recommande d'approuver les comptes annuels de la Municipalité présentant un excédent de revenus de 1 440 056.34 francs et une fortune de 38 811 521.14 francs.

Le rapport de l'organe de révision n'appelle aucune question, les comptes 2021 de la Municipalité peuvent être soumis au vote.

POINT 4 : APPROBATION DES COMPTES 2021 DE LA MUNICIPALITÉ

Le Président Frédéric Fragnière soumet au vote l'approbation des comptes 2021 de la Municipalité. Ces derniers sont acceptés à l'unanimité des citoyens présents.

POINT 5 : DIVERS

Le Président Frédéric Fragnière profite du point «Divers» de l'ordre du jour pour transmettre un point de situation sur les principaux projets qui occupent le Conseil communal. Il s'agit :

- 1. **Retour des concessions, Dixence-Cleuson 2031.** Le Président présente et commente les principales étapes du processus ainsi que l'agenda résumés dans le graphique ci-dessous.
- 2. **Plan d'aménagement (PAZ).** Le Président rappelle que la décision d'homologation de notre PAZ par le Conseil

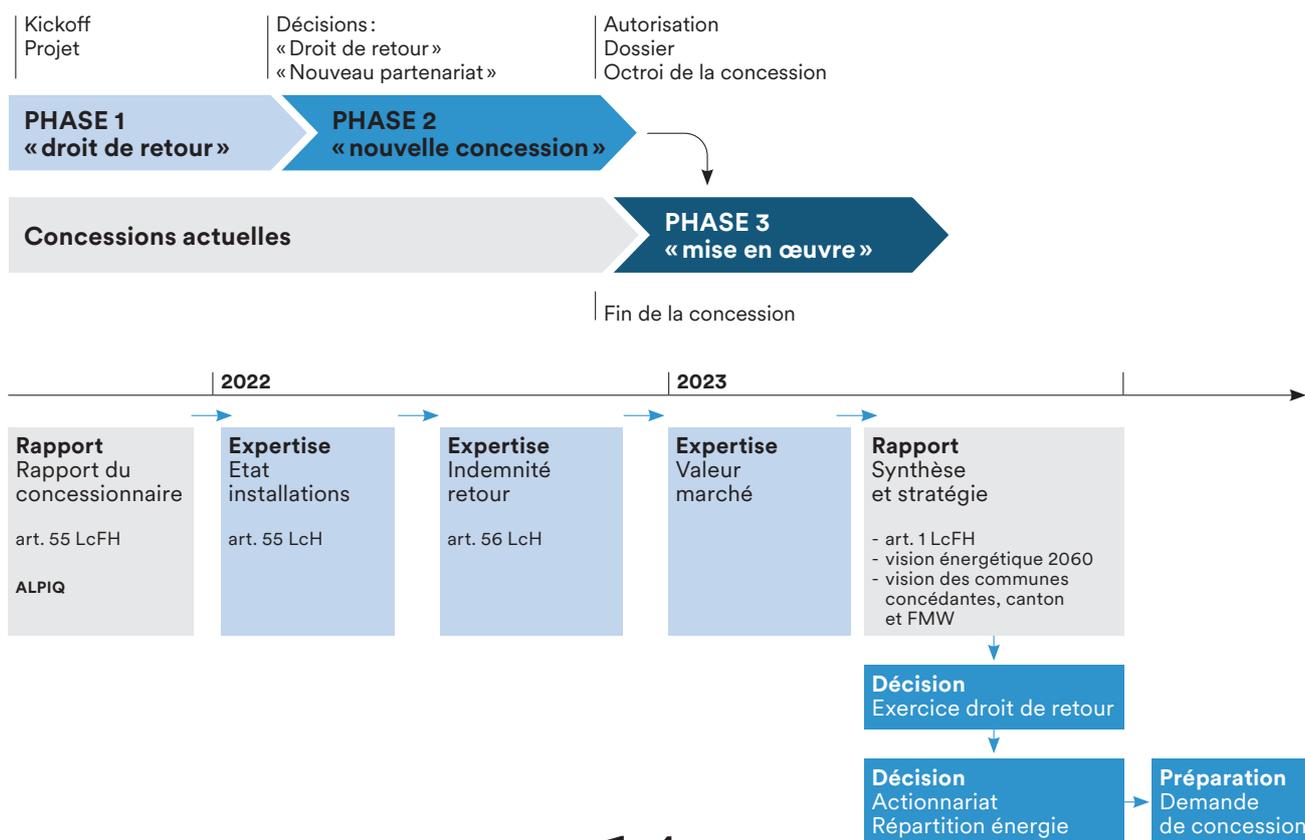
d'Etat valaisan le 10 novembre 2021 a engendré le dépôt d'une dizaine d'oppositions formulées par des privés et deux par les organismes que sont le WWF et l'Office Fédéral du Développement Territorial (ARE).

Le Président informe que le Conseil communal a décidé de travailler prioritairement sur l'opposition formulée par l'ARE. Dans cette optique, le Conseil communal a collaboré avec le Service cantonal du développement territorial (SDT). Une délégation communale qu'il a menée, complétée par le Chef du service cantonal (SDT) s'est déplacée au siège de l'ARE à Ittigen le 7 avril 2022.

Fort des remarques émises lors de cette rencontre, le Conseil communal de Nendaz a affiné la stratégie présentée. Il a élaboré un rapport à l'intention de l'ARE. Ce document décrit les options et les engagements que la Commune de Nendaz entend mettre en œuvre dans le but d'obtenir une entrée en force de son PAZ. Il a été soumis en consultation préalable auprès du service cantonal du développement territorial (SDT) et sera prochainement transmis à l'ARE. Il intègre les éléments suivants :

- Stratégie communale ;
- Vision territoriale et périmètre d'urbanisation ;
- Intégration Agglo Valais Central ;
- Modification partielle et urgente pour le nouveau CO et le local de secours incendie (pompiers) ;
- Deuxième révision du PAZ.

ÉTAPES DU RETOUR DES CONCESSIONS DIXENCE-CLEUSON 2031



3. Aménagement du Centre de la station. Le Président informe qu'il reste un petit nombre de personnes qui n'adhèrent pas au projet. Il mentionne qu'un courrier général sera adressé à l'ensemble des propriétaires concernés par une modification du parcellaire prévue sous forme d'expropriation, selon la loi sur les expropriations et conformément à l'art. 712t al. 3 du code civil, afin de les informer que le dossier de mise à l'enquête sera publié prochainement par insertion au Bulletin officiel. La possibilité reste ouverte à tous de signer l'acte pour l'inscription de la servitude proposée avec tous les avantages de cette dernière.

4. Nouveaux locaux des Travaux publics. Le Président communique sur les objectifs du Conseil communal qui prévoient une mise à l'enquête du projet et la démolition de l'ancien bâtiment en 2022 ainsi qu'un début des travaux en 2023.

Le Président informe que ce projet a pris du retard en raison de la décision prise par le Conseil communal de modifier les plans adoptés en intégrant une variante englobant la construction de 480 places d'abris protégés.

5. Liaison plaine-montagne. Le Président renseigne sur le projet de liaison câblée reliant Conthey à Haute-Nendaz. Conformément aux exigences de l'Office Fédéral des Transports (OFT), le Service cantonal de la mobilité a déposé le 24 janvier 2022 une demande auprès de la Confédération pour laquelle nous n'avons pas de retour à ce jour.

6. Fusion Sion-Veysonnaz. Le Président Frédéric Fragnière rappelle que le processus de fusion entre Sion et Veysonnaz, validé par les Exécutifs des deux Communes, a débuté. Il informe que, bien que la Commune de Nendaz ne soit pas directement concernée par la votation qui se tiendra probablement en juin 2023, nos autorités sont régulièrement sollicitées au sujet de cette fusion. Le Président souhaite faire une mise au point sur les rumeurs qui circulent. Il communique sur les principaux éléments transmis à l'Exécutif de Veysonnaz :

- La Commune de Nendaz a pris acte des décisions souveraines des autorités de Sion et Veysonnaz de poursuivre la démarche en vue d'une fusion tout en regrettant et en respectant ce choix qui propose à la population des perspectives de vie différentes.
- Malgré cette décision de l'Exécutif de Veysonnaz, le Conseil communal de Nendaz a confirmé à l'unanimité de ses membres l'intérêt d'une fusion entre Nendaz et Veysonnaz qui permettrait notamment de renforcer l'appartenance à une région et pérenniser les nombreuses collaborations existantes avec la vision de garantir à long terme des services de qualité et de proximité aux habitants.

- En cas de concrétisation de la fusion entre les Communes de Sion et de Veysonnaz, il est évident que toutes les conventions en vigueur entre Nendaz et Veysonnaz seront dénoncées. La ville de Sion dispose largement des capacités financières et infrastructurelles pour assurer l'ensemble des prestations prévues par la loi sur les communes. Si une prestation (p. ex. traitement des eaux usées) ne pouvait pas être assumée par la ville de Sion, le principe d'équité pour le financement des investissements et la prise en charge des coûts de fonctionnement sera appliqué. Le Président précise que ces informations ont été communiquées en toute transparence à plusieurs reprises aux autorités de Veysonnaz, la première fois en octobre 2020 avant le vote consultatif.

- Si la population de Veysonnaz devait refuser la fusion avec Sion, les collaborations actives aujourd'hui seront maintenues et l'Exécutif de Nendaz s'engage à reprendre les négociations en vue d'une fusion avec Veysonnaz.

Contrairement à ce qui semble être parfois communiqué aux habitants de Sion et de Veysonnaz, le Président conclut en rappelant que les Conseils communaux de Nendaz des législatures 2017 – 2020 et 2021 – 2024 se sont prononcés à l'unanimité de leurs membres en faveur d'une fusion entre Nendaz et Veysonnaz.

Concernant les fusions, un citoyen fait part de son avis selon lequel la Commune de Nendaz dispose des services et ressources pour rester indépendante. Il estime que, dans ces conditions, elle ne devrait en aucun cas entrer en matière pour une fusion avec la Commune de Sion. Il estime que l'autonomie et l'identité spécifique de notre commune doivent être préservées.

Pour répondre à cette interpellation le Président Frédéric Fragnière informe que cette analyse est totalement partagée par le Conseil communal qui souhaite garder une entière autonomie afin de garantir les emplois, les prestations de proximité et les investissements sur son territoire. Cette prise de position a par ailleurs été communiquée par écrit au Président de la Ville de Sion dans le cadre de la consultation effectuée pour son projet de Grand Sion.

L'Assemblée applaudit les prises de paroles respectives.

La parole n'est plus demandée, le Président remercie l'Assemblée pour sa participation, il souhaite un bel été à tous et lève la séance, il est 20 h 40.

LE PRÉSIDENT
Frédéric Fragnière

LE SECRÉTAIRE
Philippe Charbonnet

Le budget 2023 de la Municipalité

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 7 al. 1 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le budget 2023 de la Municipalité de Nendaz. Ce budget a été adopté par le Conseil communal lors de la séance du 9 novembre 2022. Le présent fascicule vous en donne les grandes lignes.

Le budget 2023 se conforme au modèle comptable harmonisé de deuxième génération (MCH2) qui est entré en vigueur, pour toutes les communes valaisannes, lors de la présentation du budget 2022. Le modèle comptable harmonisé de première génération (MCH1) a été révisé en tenant compte des normes comptables internationales du secteur public ainsi que du nouveau modèle comptable de la Confédération. Le MCH2 fournit les bases de présentation des états financiers des cantons et des communes pour permettre l'harmonisation complète de la présentation des comptes publics. Cette harmonisation était nécessaire en matière de coordination des politiques budgétaires (canton/communes), d'établissement de la péréquation financière (données comparables), de transparence et de statistique financière. Pour y parvenir, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances ont édicté 21 recommandations, lesquelles servent de cadre pour les finances publiques.

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

En début d'année 2022, l'économie suisse a poursuivi sur sa lancée, mais le contexte international, et notamment le conflit entre l'Ukraine et la Russie, a rapidement obscurci les prévisions conjoncturelles. La levée des mesures sanitaires profite à l'économie intérieure, et notamment aux domaines des loisirs et de l'hôtellerie-restauration, l'évolution favorable du marché du travail stimule la consommation privée et l'inflation reste modérée en comparaison internationale. En revanche, les impacts économiques de la guerre en Ukraine pourraient se révéler plus marqués que prévu, la conjoncture internationale a vu ses perspectives s'assombrir et, à l'international, l'inflation s'étend à un rythme galopant sur un panel de plus en plus important de biens et services. Sur cette base, le Groupe d'experts de la Confédération (SECO) table sur une croissance de 2.8% en 2022 (prévisions du 15 juin 2022). Pour la suite de la période prévisionnelle, les effets de rattrapage en lien avec la crise sanitaire devraient progressivement

s'atténuer. Pour autant que les problématiques liées aux difficultés d'approvisionnement à l'échelle mondiale et à l'inflation élevée s'estompent, la croissance devrait pouvoir s'élever à 1.6% en 2023 selon le Groupe d'experts de la Confédération.

«L'évolution de l'indicateur économique de la Banque Cantonale du Valais (BCVs), élaboré avec l'institut BAK Economics AG et publié en mai 2022, fait état d'une progression de l'économie valaisanne de 8% en 2021. Cette croissance a notamment été portée par l'industrie chimie-pharmaceutique (+40.1%), boostée par la forte demande de produits pharmaceutiques, et par l'industrie des biens d'investissement (+13.7%). Pour 2022, la levée des mesures sanitaires devrait permettre à l'hôtellerie-restauration d'afficher une croissance élevée (+17.5%). Globalement, BAK Economics AG s'attend, avec 4.4% en 2022, à une croissance du PIB valaisan supérieure à la moyenne suisse. Un retour à une certaine

normalité est attendu pour 2023. Les prévisions de mai 2022 tablent sur une croissance de 2.1%. Elles demeurent toutefois dépendantes de l'évolution du contexte international et des pressions inflationnistes.» C'est par ces termes, que le Conseil d'Etat du Canton du Valais caractérise, dans son message introductif, le budget 2023 de notre Canton.

C'est en tenant compte de cet environnement économique incertain et dans un principe de prudence que votre Conseil municipal a inscrit ses réflexions budgétaires 2023.

SUR UN PLAN COMMUNAL

Le projet de budget 2023 enregistre un excédent de revenu de 1 048 555 francs pour le compte de résultats et une insuffisance de financement de 417 615 francs pour le compte d'investissement. Dans les faits, les charges d'activité se montent à 49.4 millions et les revenus à 50.4 millions. Le niveau d'investissement s'élève à 12.3 millions au brut et à 8.5 millions au net.

Le budget 2023 est marqué par la prise en charges des augmentations tarifaires des biens et des services en relation avec l'inflation, des ajustements salariaux et des revenus fiscaux ce qui explique la diminution de 795 925 francs de la marge d'autofinancement.

En outre, il s'inscrit dans la continuité des engagements pris et enregistre la seconde phase de construction du dépôt des travaux publics (1 million de francs pour l'année 2023) ainsi que la rénovation d'une classe et de la construction de deux nouvelles salles de classe à l'école de la Biolette.

Dans le détail, en comparaison avec le budget de l'année passée, on peut observer ce qui suit :

- Une évolution des charges de personnel de 1 079 515 francs (+9.18%) : ce poste est fortement impacté par l'indexation 2023 des salaires et des charges patronales de 2% (+246 000 francs) ainsi que par l'ajustement des salaires des structures d'accueil en relation avec les critères consultatifs du Canton (montant brut : +196 000 francs/montant net y compris subvention : 124 000 francs).
- Une contribution ajustée de 200 000 francs à l'exploitation de la fondation EMS Ma Vallée en lien avec le contexte difficile dans ce domaine d'activité.
- Une évaluation raisonnable de 31 586 500 francs provenant des impôts qui intègre l'augmentation régulière de la population, une indexation de 3% du taux de l'impôt communal sur le revenu en relation avec la compensation des effets de la progression à froid (-170 000 francs) ainsi que des estimations prudentes au vu de la situation économique et alignées avec les comptes 2021.

En comparaison avec les comptes 2021, on peut observer ce qui suit :

- Sur le plan global, amortissements compris, la variation des charges entre les comptes 2021 et le budget 2023 est de +0.96% alors que les revenus envisagés devraient augmenter de 0.15%. Ce comparatif fait donc ressortir une stabilité certaine du compte de fonctionnement et une maîtrise des charges.
- Augmentation de 50 000 francs des charges de subventionnement à l'encouragement à la pratique du ski en relation avec la convention signée avec NVRM SA offrant la gratuité des abonnements annuels 4 Vallées aux enfants des classes d'âge 2002 à 2015.
- Augmentation de 676 501 francs de la part de la taxe de séjour dévolue aux projets d'infrastructures touristiques.
- Maintien du montant de 365 000 francs relatif aux chèques familles.
- Diminution de 2 millions des amortissements du patrimoine administratif en lien avec l'inscription de ce même montant en amortissements complémentaires dans les comptes 2021.
- La réception des revenus fiscaux définitifs pour l'année 2020, permet une estimation prudente augmentée de 118 766 francs des revenus fiscaux qui passent de 34 777 734.05 francs à 34 896 500 francs au budget 2023. À noter que cette évaluation tient compte de la réforme fiscale valaisanne.

Le chapitre des investissements enregistre des dépenses brutes pour 12 302 000 francs et des recettes pour 3 727 700 francs, ce qui correspond à des investissements nets de 8 574 300 francs, couverts qu'à 95% par la marge d'autofinancement de 8 156 685 francs. Une insuffisance de financement de 417 615 francs résulte donc de cette situation. Cet état de fait est à mettre en regard avec la situation économique et énergétique actuelle qui influence négativement la marge d'autofinancement et la prise en compte dans un budget ordinaire de travaux non réguliers que sont la construction d'un nouveau dépôt des travaux publics ou de nouvelles salles de classe.

En comparaison avec le budget 2022, les dépenses d'investissement progressent de 993 100 francs. À noter que le budget 2023 enregistre la poursuite de la construction du nouveau dépôt des travaux publics pour 1 million de francs et la rénovation d'une salle de classe et la construction de deux nouvelles salles de classe à l'école de la Biolette (+800 000 francs) ce qui permettra de ne plus recourir aux containers installés actuellement pour cette même fonction. Les recettes d'investissement, quant à elles, augmentent de 1 355 300 francs. Cette hausse concerne la réalisation de vente d'actifs immobiliers (+500 000 francs), le subventionnement de nouveaux abris PC qui seront réa-

lisés dans le dépôt des travaux publics (+500 000 francs), des subventions cantonales en relation avec les travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux et la participation de la taxe de séjour (+115 800 francs) aux projets touristiques. L'équilibre est donc maintenu avec un niveau d'investissements nets de 8.5 millions.

Les comptes 2021 avaient enregistré des dépenses nettes de 9 805 302.83 francs supérieures de 1 231 002.83 francs au budget 2023 de 8 574 300 francs. Cette différence s'explique par la prise en compte de l'environnement économique incertain, par les évolutions de l'inflation qui impactent la marge d'autofinancement et la préparation d'un

nouveau cycle d'investissements et donc la prudence de votre exécutif dans la réalisation du budget 2023.

Les années de planification 2024-2026 intègrent des investissements plus importants liés notamment au projet de construction d'un nouveau cycle d'orientation, à la construction d'un nouveau réservoir pour l'eau potable, à l'aménagement de la décharge des Eterpas, à la mise en œuvre du PGEE (plan général d'évacuation des eaux) et la finalisation du dépôt des travaux publics. Une priorisation de ces investissements sera faite dans le cadre des travaux budgétaires des prochaines années.

LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS PRÉVUS EN 2023

Informatique	140 000.–
Achats de terrains	300 000.–
Bâtiment administratif communal	390 000.–
Maison de la santé	150 000.–
Véhicule de police	70 000.–
Mensuration cadastrales lots 4-6-7-8-9-11	125 000.–
Adressage des bâtiments	90 000.–
Création et introduction des PPE + RP	110 000.–
Centre scolaire Aproz	25 000.–
Centre scolaire Biolette	950 000.–
Centre scolaire CO	25 000.–
Équipement informatique écoles primaires	45 000.–
Réseau pédestre	240 000.–
Contribution aux institutions	26 000.–
Participation pour les routes cantonales	430 000.–
Routes	1 260 000.–
Installation d'éclairage public	150 000.–
Dépôt travaux publics et service des eaux	1 000 000.–
Abribus	200 000.–
Véhicules et accessoires	300 000.–
Réseaux divers et rénovations de conduites	200 000.–
Réservoir de Sofleu	100 000.–
Eau potable Beuson la Lombarde	800 000.–

Mise en conformité du réseau	200 000.–
Eau potable	595 000.–
Eau potable Nendaz station	250 000.–
Station de traitement de Tortin-Pramounet	50 000.–
Source des bans	90 000.–
Véhicules service des eaux	30 000.–
Zones de protection des sources	50 000.–
Réseau d'égouts	450 000.–
PGEE réseau	700 000.–
Step de Bieudron	180 000.–
Installations de voirie	340 000.–
Déchetterie des Eterpas	220 000.–
Torrents	150 000.–
Correction du Rhône	20 000.–
Travaux de défense Fey-Condémines	300 000.–
Travaux de défense divers	96 000.–
Rénovation des cimetières et des cryptes	50 000.–
Révision du plan d'aménagement	145 000.–
Aménagement du centre de la station	400 000.–
Aménagement des Écluses	300 000.–
Pistes VTT	360 000.–
Autres immob. incorporelles	200 000.–

Sur le plan des engagements financiers, l'évolution suivante est prévue :

ENGAGEMENTS FINANCIERS

RÉSULTAT

Financement des investissements	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023
Report des investissements nets	9 805 303	8 936 500	8 574 300
Marge d'autofinancement	11 898 587	8 952 610	8 156 685
Excédent (+) découvert (-) de financement	2 093 284	16 110	-417 615

Modification de la fortune/découvert

Excédent revenus (+) charges (-)	1 440 056	933 910	1 048 555
Excédent /Découvert du bilan	38 811 521	39 745 431	40 793 986

Modification des engagements

Variation capitaux de tiers	-2 051 375	-16 110	442 615
Capitaux de tiers	72 143 025	72 126 915	72 569 530

La fortune de 38 811 521.14 francs au 31.12.2021 devrait, quant à elle, atteindre 40 793 986.14 francs à fin 2023.

Au vu des explications données dans cette édition du Nendaz Panorama et du dossier complet à consulter sur le site www.nendaz.org/budget2023 ou à obtenir auprès du secrétariat communal, l'Exécutif communal vous propose d'approuver le budget 2023 de la Municipalité.

CONSEIL COMMUNAL

LE PRÉSIDENT

Frédéric Fragnière

LE SECRÉTAIRE

Philippe Charbonnet

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET INVESTISSEMENTS

COMPTE DE RÉSULTATS

Résultat avant amortissements comptables		Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023
Charges financières	- CHF	37 935 252.46	38 776 890.00	41 631 015.00
Revenus financiers	+ CHF	49 833 838.97	47 729 500.00	49 787 700.00
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	11 898 586.51	8 952 610.00	8 156 685.00

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	11 898 586.51	8 952 610.00	8 156 685.00
Amortissements planifiés	- CHF	9 805 114.47	7 554 000.00	7 396 545.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	1 219 062.31	726 300.00	403 100.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	565 646.61	261 600.00	691 515.00
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-	-
Excédent de revenus	= CHF	1 440 056.34	933 910.00	1 048 555.00

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Dépenses	+ CHF	11 070 756.57	11 308 900.00	12 302 000.00
Recettes	- CHF	1 265 453.74	2 372 400.00	3 727 700.00
Investissements nets	= CHF	9 805 302.83	8 936 500.00	8 574 300.00
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-

FINANCEMENT

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	11 898 586.51	8 952 610.00	8 156 685.00
Investissements nets	- CHF	9 805 302.83	8 936 500.00	8 574 300.00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	-	417 615.00
Excédent de financement	= CHF	2 093 283.68	16 110.00	-

APERÇU RÉSULTATS ÉCHELONNÉS

COMPTE DE RÉSULTATS ÉCHELONNÉ

Charges d'exploitation		Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023
30 Charges de personnel	CHF	11 869 857.77	11 757 700.00	12 837 215.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	11 653 220.62	12 336 090.00	13 097 500.00
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF	9 805 114.47	7 554 000.00	7 396 545.00
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	1 219 062.31	726 300.00	403 100.00
36 Charges de transferts	CHF	12 722 115.58	13 052 900.00	14 127 200.00
37 Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
Total des charges d'exploitation	CHF	47 269 370.75	45 426 990.00	47 861 560.00
Revenus d'exploitation				
40 Revenus fiscaux	CHF	34 777 734.05	33 237 000.00	34 896 500.00
41 Patentes et concessions	CHF	1 150 593.90	1 401 000.00	1 421 000.00
42 Taxes	CHF	8 386 692.89	8 262 800.00	8 339 300.00
43 Revenus divers	CHF	298 855.30	47 000.00	58 000.00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	565 646.61	261 600.00	691 515.00
46 Revenus de transferts	CHF	2 845 823.23	2 601 700.00	2 812 000.00
47 Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
Total des revenus d'exploitation	CHF	48 025 345.98	45 811 100.00	48 218 315.00
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation	CHF	755 975.23	384 110.00	356 755.00
34 Charges financières	CHF	733 084.96	686 000.00	637 000.00
44 Revenus financiers	CHF	1 417 166.07	1 235 800.00	1 328 800.00
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	CHF	684 081.11	549 800.00	691 800.00
O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)	CHF	1 440 056.34	933 910.00	1 048 555.00
38 Charges extraordinaires	CHF	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	CHF	-	-	-
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	CHF	1 440 056.34	933 910.00	1 048 555.00

COMPTES DE RÉSULTATS SELON LES NATURES

CHARGES

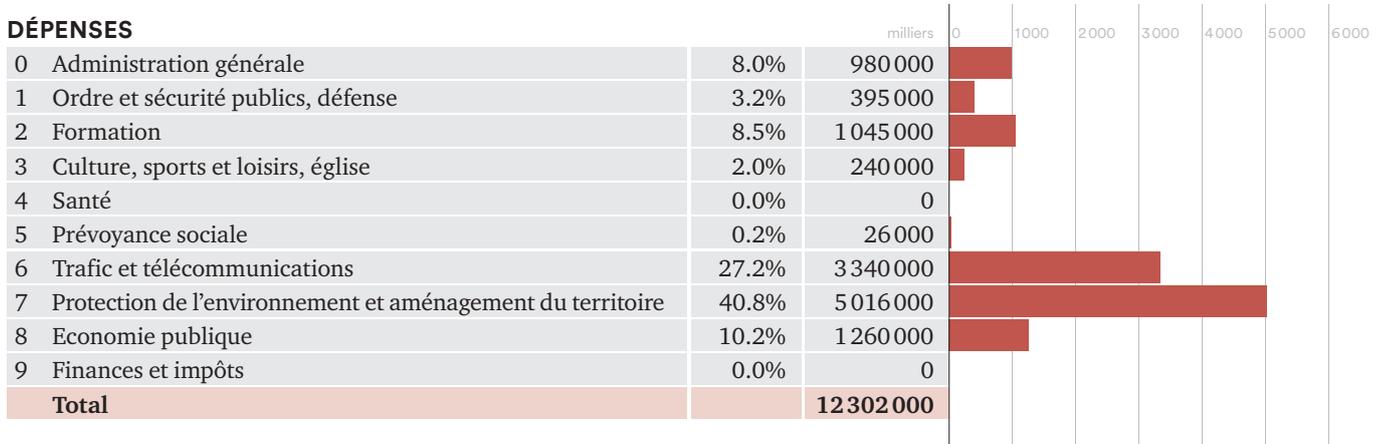
		milliers	0	4 000	8 000	12 000	16 000
30 Charges de personnel	26.0%	12 837 215					
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	26.5%	13 097 500					
33 Amortissements du patrimoine administratif	15.0%	7 396 545					
34 Charges financières	1.3%	637 000					
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0.8%	403 100					
36 Charges de transferts	28.6%	14 127 200					
37 Subventions redistribuées	0.0%	0					
38 Charges extraordinaires	0.0%	0					
39 Imputations internes	1.9%	932 100					
Total		49 430 660					

REVENUS

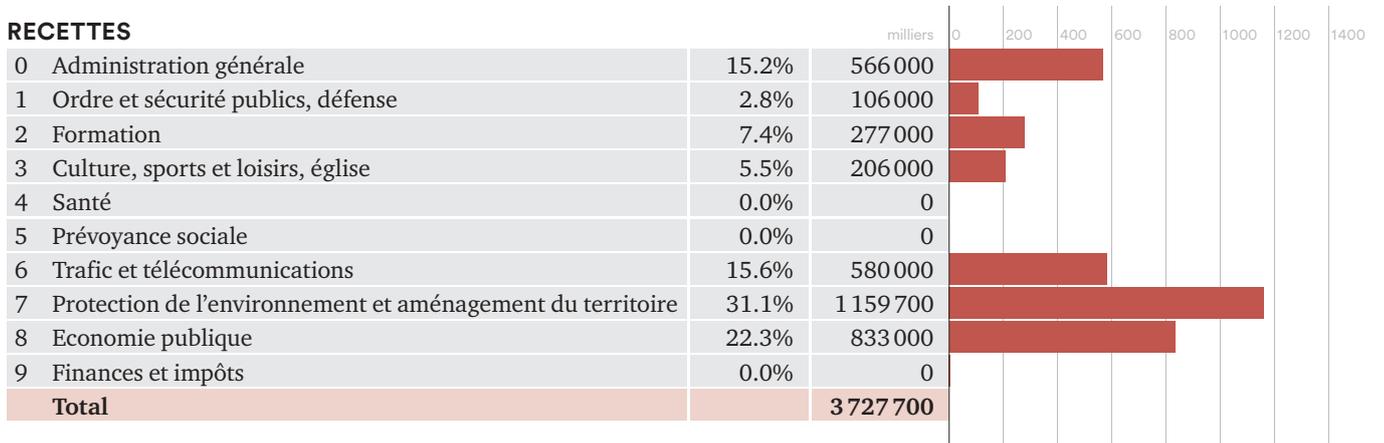
		milliers	0	10 000	20 000	30 000	40 000
40 Revenus fiscaux	69.1%	34 896 500					
41 Patentes et concessions	2.8%	1 421 000					
42 Taxes	16.5%	8 339 300					
43 Revenus divers	0.1%	58 000					
44 Revenus financiers	2.6%	1 328 800					
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1.4%	691 515					
46 Revenus de transferts	5.6%	2 812 000					
47 Subventions à redistribuer	0.0%	0					
48 Revenus extraordinaires	0.0%	0					
49 Imputations internes	1.8%	932 100					
Total		50 479 215					

COMPTES D'INVESTISSEMENTS SELON LES TÂCHES

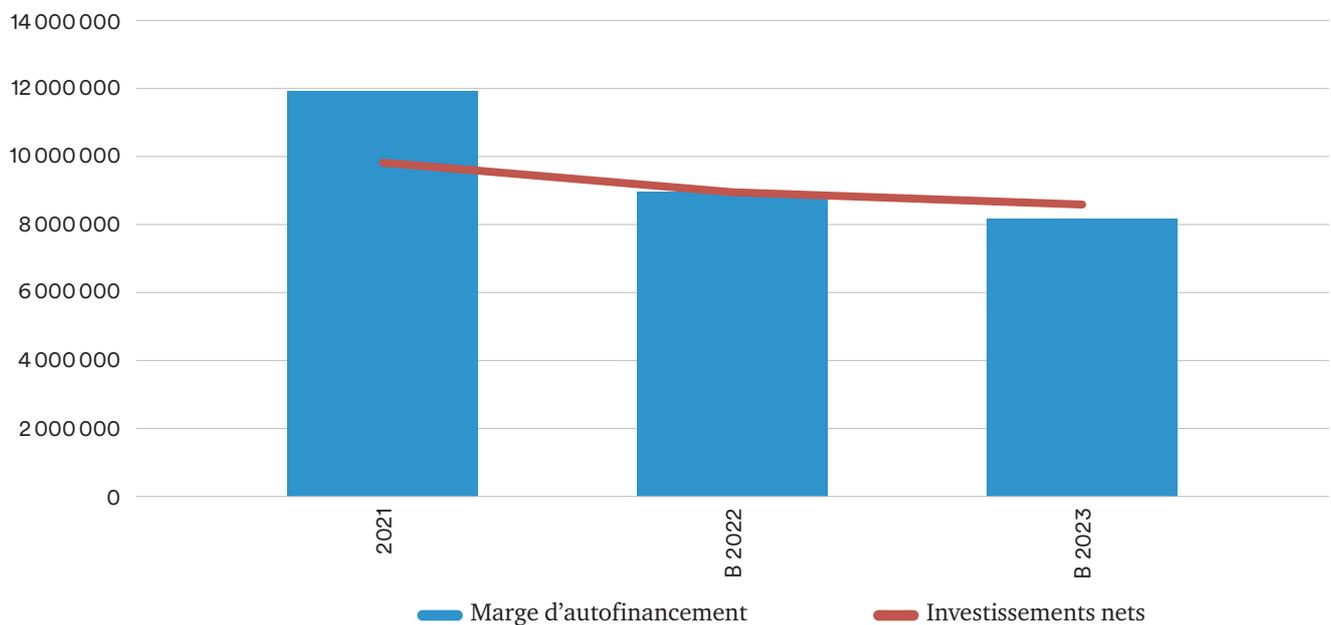
DÉPENSES



RECETTES



ÉVOLUTION DE LA MARGE D'AUTOFINANCEMENT ET INVESTISSEMENTS NETS



PLAN FINANCIER**RÉSULTAT****Prévisions compte de résultats**

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan financier 2024	Plan financier 2025	Plan financier 2026
Total des charges financières	37 935 252	38 776 890	41 631 015	41 800 000	41 370 000	41 350 000
Total des revenus financiers	49 833 839	47 729 500	49 787 700	50 490 000	50 520 000	50 560 000
Marge d'autofinancement	11 898 587	8 952 610	8 156 685	8 690 000	9 150 000	9 210 000
Amortissements planifiés	9 805 114	7 554 000	7 396 545	7 350 000	7 850 000	7 950 000
Attributions aux fonds et financements spéciaux	1 219 062	726 300	403 100	380 000	350 000	300 000
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	1 177 153	726 300	378 100	380 000	350 000	300 000
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	565 647	261 600	691 515	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	565 647	261 600	691 515	710 000	750 000	780 000
Réévaluations des prêts du PA	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	-	-	-	-	-
Attributions au capital propre	-	-	-	-	-	-
Réévaluations PA	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	1 440 056	933 910	1 048 555	960 000	950 000	960 000

Prévision du compte des investissements

Total des dépenses	11 070 757	11 308 900	12 302 000	17 117 000	24 875 000	23 253 000
Total des recettes	1 265 454	2 372 400	3 727 700	4 975 900	5 104 300	4 823 000
Investissements nets	9 805 303	8 936 500	8 574 300	12 141 100	19 770 700	18 430 000

Financement des investissements

Report des investissements nets	9 805 303	8 936 500	8 574 300	12 141 100	19 770 700	18 430 000
Marge d'autofinancement	11 898 587	8 952 610	8 156 685	8 690 000	9 150 000	9 210 000
Excédent (+) découvert (-) de financement	2 093 284	16 110	-417 615	-3 451 100	-10 620 700	-9 220 000

Modification de la fortune/découvert

Excédent revenus (+) charges (-)	1 440 056	933 910	1 048 555	960 000	950 000	960 000
Excédent /Découvert du bilan	38 811 521	39 745 431	40 793 986	41 753 986	42 703 986	43 663 986

Modification des engagements

Variation capitaux de tiers	-2 051 375	-16 110	442 615	4 161 100	11 370 700	10 000 000
Capitaux de tiers	72 143 025	72 126 915	72 569 530	76 730 630	88 101 330	98 101 330

Et si tu devenais apprenti à la Commune de Nendaz ?

La Commune de Nendaz engage chaque année un apprenti employé de commerce.

Les postulations sont ouvertes. Tu hésites à déposer ta candidature ? Un petit coup d'œil sur l'aperçu des tâches, sur les conditions de travail et sur l'interview des trois apprentis actuellement en formation auprès de notre administration communale pourrait t'aider à te décider !



La formation sera axée sur les compétences opérationnelles. Nos jeunes employé/es de commerce seront ainsi tout de suite aptes à intégrer un environnement professionnel en constante mutation.

La formation d'employé/e de commerce CFC se déroule sur trois années avec des domaines à choix choisis suivant les compétences, les envies et les points forts des postulants. Le cursus d'employé/-e de commerce AFP se déroule quant à lui sur deux ans et est harmonisé sur les profils de qualification CFC. La maturité professionnelle en cours d'apprentissage ou le passage à la maturité à plein temps après l'apprentissage reste toujours possible.

Travailler pour sa Commune, c'est une manière de se mettre au service de la collectivité et de participer à la vie locale. L'employé/-e de commerce est souvent le premier contact avec le citoyen ; son rôle au sein de l'administration communale est donc important.

Le métier d'employé/-e de commerce varie selon le secteur choisi et la taille de l'entreprise. À la Commune de Nendaz, les apprentis bénéficient d'un grand avantage : ils expérimentent plusieurs services, ce qui leur permet d'engranger un grand nombre de connaissances et leur ouvre ainsi ensuite de larges perspectives professionnelles. Tous collaborent ainsi tour à tour au secrétariat général, au cadastre, au bureau des étrangers ainsi qu'au service comptabilité et fiscalité, par exemple. Ils y bénéficient d'un encadrement de grande qualité et personnalisé.

Leur environnement de travail change, tout comme leurs tâches dont voici un aperçu non exhaustif :

- Contact avec les citoyens : accueil au guichet en différentes langues, permanence téléphonique, réponses aux e-mails
- Gestion de différentes prestations : cartes CFF, réservations de salles, cartes d'identité, etc.
- Démarches administratives : permis de séjour, arrivée et départ de la Commune, extrait de cadastre, etc.
- Comptabilité et facturation
- Gestion de l'économat et commandes de matériel
- Réception et envoi du courrier

La formation d'employé/-e de commerce et d'assistant/-e de bureau fera l'objet d'une réforme en 2023. Dorénavant, l'appellation sera **employé/-e de commerce CFC** et **employé/-e de commerce AFP**. Les voies B et E disparaissent. La nou-

Nous prenons à cœur la formation de nos apprentis. Ils sont un rouage indispensable au bon fonctionnement de notre commune. Je le leur dis souvent : « Nous travaillons tous sur le même paquebot mais pas tous sur le même pont ! Chaque employé communal a une fonction primordiale au bon fonctionnement de ce paquebot ». Nos apprentis nous sont précieux. Nous sommes attentifs à eux mais également exigeants quant à leur travail et leur formation au sein de la commune.



ANNE-FRANÇOISE BOURBAN,
FORMATRICE EN ENTREPRISE

Interview des trois apprentis communaux

Si traditionnellement, la profession attirait plutôt des filles, elle suscite aujourd'hui aussi l'intérêt des garçons. Elle est bien sûr ouverte de manière paritaire aux deux genres. Le hasard a fait qu'actuellement, et c'est la première fois, la Commune forme trois apprentis masculins : Auguste, Diego et Lucas. La parole leur est donnée...



De gauche à droite, Diego Alvarez et Lucas Fragnière, tous deux apprentis employés de commerce auprès de l'Administration communale nendette. Manque sur cette photo, Auguste Martins, également apprenti employé de commerce au sein de l'Administration communale.

QUELLE A ÉTÉ TA MOTIVATION AU MOMENT DE POSTULER À LA COMMUNE DE NENDAZ ?

Diego: Cela représentait une belle opportunité d'en apprendre plus sur cette commune où j'ai grandi, tant sur sa population que d'un point de vue administratif. De plus j'avais envie d'apporter quelque chose à la commune, de participer à son fonctionnement et à l'avenir, pourquoi pas, à son développement.

QU'EST-CE QUE TU APPRÉCIES DANS TON TRAVAIL ?

Auguste: J'apprécie d'être en contact avec les citoyens et leur rendre service. C'est un plus d'exercer là où j'habite, car du coup, j'apporte souvent mon aide, que ce soit au guichet ou par téléphone, à des gens que je connais.

Diego: Je trouve que nos supérieurs nous accordent leur confiance. En tant qu'apprenti, on nous confie des

tâches intéressantes et très diversifiées. Passer d'un service à l'autre, c'est un peu comme changer de travail. Du coup, j'ai l'impression d'engranger beaucoup de connaissances différentes.

EST-CE QUE QUELQUE CHOSE T'AS SURPRIS SOIT DANS TON POSTE, SOIT À LA COMMUNE DE MANIÈRE GÉNÉRALE ?

Lucas: J'ai été agréablement surpris car je m'attendais à un job plus répétitif et moins varié. On nous laisse une grande autonomie tout en nous garantissant un bon encadrement qui est nécessaire dans la mesure où tout employé communal, même s'il est apprenti, représente en tout temps la Commune. J'ai aussi découvert des tâches dont j'ignorais l'existence : par exemple, j'ai été surpris par la quantité du travail préparatoire pour les votations.

TU DIRAIS QU'IL FAUT AVOIR QUELLES QUALITÉS POUR ÊTRE APPRENTI EMPLOYÉ DE COMMERCE À LA COMMUNE ?

Diego: Être motivé, savoir rester positif et calme face aux réclamations, avoir une bonne capacité de concentration.

Auguste: Être serviable et à l'écoute, savoir s'organiser, faire preuve de débrouillardise.

Lucas: Être attentif, débrouillard et sociable car nous sommes tout le temps en contact soit avec des collègues soit avec des citoyens.

QUE DIRAIS-TU À UN JEUNE POUR LUI CONSEILLER DE POSTULER COMME APPRENTI À LA COMMUNE ?

Lucas: Je mettrais en avant la bonne ambiance, l'esprit presque familial. Je trouve qu'il est facile d'échanger, non seulement avec ma formatrice, mais aussi avec les collègues quels que soient leur service et leur échelon hiérarchique. C'est même arrivé que le Président prenne du temps pour venir parler aux apprentis à la pause. J'ai ainsi l'impression d'être considéré.

Auguste: Parce que chaque service à son propre fonctionnement et que nos tâches sont très diverses, on ne s'ennuie jamais et on a toujours quelque chose à apprendre.

Diego: Je lui parlerais aussi de la bonne ambiance et des bureaux que je trouve agréable. Et le vrai plus pour moi, c'est qu'il fait bon de vivre à Nendaz : je suis très content d'y travailler !

Les décisions du Conseil communal

De juillet à octobre, le Conseil communal a tenu 8 séances.
Voici un aperçu, non exhaustif, des décisions représentant un intérêt public.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

Reconnaissance de l'Office Fédéral des Transports (OFT) de la liaison câblée Conthey-Haute-Nendaz dans le trafic régional voyageurs (TRV) : le projet prévoit un arrêt intermédiaire dans la région de Fey et un accès de la gare de Châteauneuf-Conthey à la station en moins de 15 minutes. La décision positive de l'OFT valide la poursuite de ce projet majeur qui vise à renforcer à terme l'attractivité de toute la région tant pour les populations résidentes que pour les hôtes.

Nomination de Denis Devènes (PLR) à la commission « Sécurité publique ».

Convention avec l'APEA des Côteaux du Soleil pour la période du 1^{er} août

2022 au 31 décembre 2022; une cantonalisation des APEA étant prévues en 2023.

Renouvellement de la convention SUVA dans le cadre des mesures de santé et sécurité au travail.

Validation de différentes actions relatives à la cybersécurité (sensibilisation des collaborateurs, installation d'un nouveau système informatique de surveillance interne et d'alerte, procédure de labellisation CyberSafe, etc.).

Taxe de promotion touristique: approbation des taxations ordinaires 2020 englobant les réductions à titre d'aide Covid-19 calculées conformément aux décisions arrêtées en séance du 11 mai 2021.

Décision de résiliation de manière préventive de toutes les conventions en vigueur avec la Commune de Veysonnaz en cas de fusion avec Sion. Une clause de maintien est néanmoins prévue pour le cas où le processus de fusion Veysonnaz/Sion ne devait pas aboutir.

Création d'une Task Force « Pénurie d'électricité » réunissant les présidents des dicastères « Aménagements, bâtiments et énergie », « Infrastructures publiques et environnement » ainsi que les chefs des services techniques accompagnés de l'un ou l'autre de leurs membres particulièrement concernés par la problématique.

1 Réclamation sur la taxe de raccordement traitée

Gestion de la buvette de la patinoire



Décision de confier la gestion de la buvette de la patinoire à M^{me} Marie-Alice Baechler.

Convention entre NVRM SA et la Commune de Nendaz



Dans ce cadre, les deux partenaires confirment les accords existants en ce qui concerne l'approvisionnement en eau et annoncent que tous les jeunes de moins de 21 ans domiciliés à Nendaz bénéficieront dès cet hiver et gratuitement d'un abonnement annuel 4 Vallées.

AFFAIRES SOCIALES ET JEUNESSE

11

Demandes d'aide sociale traitées (nouvelle demande ou renouvellement)

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Attribution d'un mandat d'ingénieur pour l'établissement d'un concept de surveillance des sites prioritaires exposés à des dangers géologiques sur le territoire communal.

Nouvelle convention de collaboration avec NVRM pour la gestion des dangers naturels.

Décision d'installer un défibrillateur dans l'enceinte du stade des Grangettes à Beuson aux frais de la Commune.

2

Demandes d'autorisation d'exploiter traitées

SPORT, ANIMATION, CULTURE ET PATRIMOINE

Octroi d'un soutien à Sylvie Bourbon pour la création de son album en français et en patois de Nendaz et d'Evolène.

ÉCONOMIE, TOURISME ET MOBILITÉ

Préavis positif à l'attention du Canton concernant la modification du plan des itinéraires des pistes VTT et de l'autorisation de défricher mis à l'enquête publique et traitement des oppositions.

Prise en charge, pour un montant de 6 000 francs, de la prolongation de la période d'exploitation jusqu'au 30 septembre 2022 de la ligne postale Haute-Nendaz – Siviez pour permettre l'accès en transport public au télésiège de Combatseline et aux balades dans la région de Siviez.

Mise à l'enquête publique du projet d'aménagement du centre de la station de Haute-Nendaz.

AMÉNAGEMENT, BÂTIMENTS ET ÉNERGIES

Décision d'intégrer la construction de 480 places d'abris de protection civile dans le projet de nouveau bâtiment des travaux publics.

Adjudication d'un mandat d'architecte pour le projet d'aménagement de nouvelles salles de classe à la Biollette à Basse-Nendaz.

Bus navettes



Validation des offres pour le service gratuit de bus navettes en station cet hiver.

79

Demandes d'autorisation de permis de construire traitées (nouvelles demandes, renouvellement ou préavis)

4

Demandes de subvention et d'aide à la rénovation traitées

INFRASTRUCTURES PUBLIQUES ET ENVIRONNEMENT

Acceptation de la demande de reprise en main communale de la route privée du Pattier d'en Haut.

Acceptation de principe pour l'inscription d'une servitude sur le chemin emprunté par les écoliers dans le secteur de la Ouha à Haute-Nendaz.

Décision d'équiper les moloks de capteurs pour le mesurage du niveau de remplissage dans le but d'éviter les transports et levées de molok superflus, ainsi que de limiter le nombre de moloks qui débordent.

Décision d'installer l'éclairage public sur la partie supérieure du chemin de Premeirâ ainsi que sur la route des Clèves.

Remplacement à la Pèroua du cabanon avec containers pour sacs taxés par une place de voirie avec cinq moloks pour permettre le tri des déchets principaux (papier/carton, verres, alu/fer blanc et ordures ménagères).

Décision de réfection du chemin de Chardonney à Basse-Nendaz.

Décision d'établir un plan directeur de l'éclairage public et adjudication d'un mandat externe y relatif.

Achat de compteurs d'eau car, pour suivre les recommandations des fabricants de compteurs d'eau et la SSIGE (Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux), il est prévu de contacter tous les propriétaires qui ont des compteurs de plus 10 ans pour leur demander de les remplacer.

Confirmation du renoncement à percevoir directement la rétribution liée à la collecte des textiles dans les containers TEXAID situés sur la Commune au profit de l'Association des Sections de Samaritains du Valais romand.

1

Adjudication pour la réalisation de travaux de stabilisation de blocs en amont du bisse de Saxon au lieu-dit « Forêt des Eaux »

3

Adjudications pour la fourniture et la pose d'éclairage public

3

Adjudications pour des travaux en lien avec les réseaux d'eau potable et des eaux usées

3

Adjudications relatives à des travaux sur le réseau routier

BOURGEOISIE, FORÊT ET AGRICULTURE

Suite à la suppression au niveau cantonal de l'obligation des fonds forestiers pour les collectivités publiques dès le 01.01.2023, le Conseil communal et bourgeoisial a décidé de main-

tenir le fonds de réserve pour les futurs projets forestiers. Il a également décidé d'octroyer, via ce fonds, un prêt de 300 000 francs à l'entreprise forestière Ecoforêt qui exploite les forêts bourgeoises à un taux préférentiel de 0.5% avec un amortissement minimum de 10 000 francs par année.

6

Demandes d'aide pour l'achat de machines agricoles traitées

1

Demande d'agrégation à la Bourgeoisie de Nendaz

ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Apprentis méritants



Attribution du prix de l'apprenti méritant à M^{me} Nina Broccard et M. Cyril Mariéthoz.

1

Nomination à durée indéterminée d'un enseignant au cycle d'orientation engagé jusque là pour une durée déterminée

PERSONNEL COMMUNAL

Les engagements

- 5 auxiliaires à l'UAPE à différents taux variables (salaire à l'heure)
- 1 auxiliaire de nettoyage à l'école de Baar
- 2 assistants de sécurité
- 1 éducatrice de l'enfance à la crèche-nursery d'Aproz

Le Conseil communal leur souhaite la bienvenue au sein du personnel communal et plein de succès dans leur nouvelle fonction. Il se réjouit de les voir renforcer des équipes en place ou remplacer des collaborateurs partis vers d'autres horizons professionnels.

Jubilé

- Pascal Mariéthoz, 25 ans d'activité au service des travaux publics.

Le Conseil communal le remercie pour sa fidélité et son engagement pour la Commune de Nendaz au long de toutes ces années.

Le départ à la retraite

- Martial Kohli, surveillant de la déchetterie, officiellement à la retraite depuis octobre 2022 mais qui poursuit son activité jusqu'à fin novembre 2022. Ayant le contact facile et répondant présent au poste par tous les temps aux Eterpas à Fey, il a ainsi passé 14 ans au service de la Commune de Nendaz.

Le Conseil communal lui souhaite de profiter pleinement de sa retraite et le remercie chaleureusement pour son engagement et sa fidélité.

L'agenda de décembre à avril

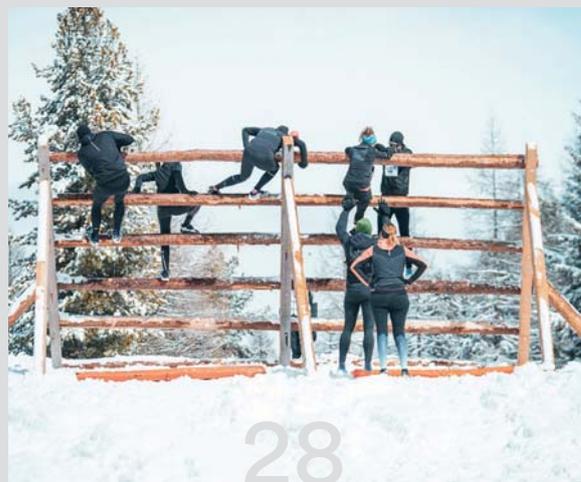
DÉCEMBRE

- 11 Loto de la fanfare L'Echo du Mont
- 3-4, 10-11 et 17-18 Escape game sur les pistes
- 17-18 Big Winter Opening
- 23 Chants de Noël
- 25 Noël des enfants
- 29 Après-ski pour les familles
- 30 Concert du chœur Saint-Michel
- 31 Saint-Sylvestre : Ice Disco pour les enfants, service de boissons chaudes et spectacle pyrotechnique



JANVIER

- 1 Vœux de la Municipalité
- 5 Après-ski pour les familles
- 7 Nendaz fête les Rois
- 7 Full Moon Party
- 8 Loto du chœur Saint-Michel
- 11 Inalpe Dynafit 2.0
- 15 Loto du groupe folklorique Ej'Ecochyoëü
- 21 Nendaz Comedy Club
- 22 Loto des institutions sociales nendettes (CMS)
- 28 The Mud Day Swiss Winter Edition
- 29 Loto du FC Aproz





Retrouvez les événements ayant lieu à Nendaz
régulièrement mis à jour sur www.nendaz.org/manifestations

Agenda sous réserve de modification

FÉVRIER

4	Full Moon Party
5	Loto de la Jeunesse nendette
12	Loto du chœur la Davidica
11, 12, 18 et 19	Nendaz Freeride Video Contest 1* FJT et FWQ
16, 23	Après-ski pour les familles
19	Loto de la fanfare La Rosablanche
17-18	Carnabaar
21	Carnaval de Nendaz
24-26	Nendaz Freeride Junior 3* FWTJ
26	Loto des Hospitaliers de Lourdes
27	Nendaz Freeride 2* FWTQ



MARS

1	Nendaz Freeride 3* FWQ
2	Après-ski pour les familles
4	Nendaz Freeride 4* FWQ
4	Nendaz Freeride Kids
4	Full Moon Party
5	Concert du chœur Saint-Michel
10	Concert des Amis de la Rosablanche
12	Concert de la fanfare La Rosablanche
18	Les Brasseurs font du ski
18	Concert du chœur la Caecilia
19	Concert du chœur la Davidica
25	Grand Prix Migros
26	Concert de la fanfare La Concordia

AVRIL

1	Concert de la fanfare l'Echo du Mont
7-8	Stage d'initiation au cor des Alpes
8	Nendaz Snow Vibes Festival & Waterslide
15	Concert du chœur le Muguet



Mémento

ADMINISTRATION COMMUNALE

Route de Nendaz 352, Basse-Nendaz

- Ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h à 12 h ainsi que mercredi de 14 h à 17 h
 - Horaires téléphoniques : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- | | |
|--|--------------------------------|
| Secrétariat 027 289 56 00 | Police communale 027 289 58 50 |
| Travaux publics 027 289 58 70 | Cadastre 027 289 56 60 |
| Finances 027 289 56 20 | Édilité 027 289 56 50 |
| Service de la population 027 289 56 30 | Service social 027 289 57 00 |

AGENCE COMMUNALE AVS

Route de Nendaz 407

Basse-Nendaz

Pascal Praz, agent local

027 289 57 44

- Permanence téléphonique : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 9 h 30
- Rendez-vous sur demande

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

Centre de la Biolette

027 288 58 30

- Ouverture au public : lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 18 h ; mercredi de 9 h à 11 h et de 14 h à 18 h
- Horaire restreint en été : lundi de 14 h à 18 h

LUDOTHÈQUE

Centre de la Biolette

027 289 58 35

- Ouverture au public : lundi de 14 h à 16 h mercredi de 16 h 30 à 18 h 30
- Fermé durant les vacances scolaires

CENTRE MÉDICO-SOCIAL

Service aide et soins à domicile

- Permanence administrative Jours ouvrables de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h : 027 289 57 15
- Permanence infirmière Jours ouvrables de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h : 027 289 57 16

Service d'assistance sociale

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 11 h : 027 289 57 14

APEA DES COTEAUX DU SOLEIL

Protection de l'enfant et de l'adulte

027 305 20 70 - info@apeacs.ch

SOC

Service officiel de curatelle

027 289 57 48 - 027 289 57 49

CRÈCHE DU P'TIT BEC

027 289 57 51

- Permanence téléphonique : 6 h 45 à 11 h 30 et 13 h à 18 h 45

CRÈCHE ET NURSERIE

LES GRENOUILLES

- Crèche 027 289 57 95
- Nurserie 027 289 57 96
- Permanence téléphonique : 6 h 45 à 11 h 30 et 13 h à 18 h 45

DIRECTION DES ÉCOLES

Pierre-Michel Bagnoud 079 515 15 10

DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

SEIC Service électrique intercommunal S.A., à Vernayaz
027 763 14 11

ÉTAT CIVIL

À Sion 027 606 33 40

FEU

Guillaume Fournier, commandant des pompiers 079 608 07 13
Numéro d'alarme : 118

EMS FOYER MA VALLÉE

À Basse-Nendaz 027 289 57 00

GARDE-CHASSE

Christian Bornet 079 355 39 18

JUGE DE COMMUNE

Mireille Fournier 079 794 52 40

OBJETS TROUVÉS

Police municipale 027 289 58 50

OFFICE DU TOURISME

À Haute-Nendaz 027 289 55 89

PAROISSE

Abbé Félicien Roux 027 288 22 50

PRÉSIDENT DE LA COMMUNE

Frédéric Fragnière 079 277 65 08

RAMONAGE

Xavier D'Amico 027 288 67 12

DÉCHETTERIE ET DÉCHARGE

DES ÉTERPAS

027 289 58 70 (bureau)

SERVICE FORESTIER

Ecoforêt 027 288 44 04

IMPRESSUM

Journal d'information de l'Administration communale de Nendaz

Tirage

3800 exemplaires

Parution

3 fois par an

Rédaction

Sonia Délèze

Graphisme, mise en page et impression

Picto+ graphic design SA, Nendaz

